

**Tableau d'équivalence des grades pour l'ancienneté de grade  
(article 309 du statut administratif)**

<b><i>Grade lors de l'intégration</i></b>	<b><i>Anciens grades pris en compte</i></b>
Sapeur-pompier	Sapeur-pompier
Caporal	Caporal
Sergent	Sergent
	1er Sergent
	Sergent-Major
Adjudant	Adjudant
	Adjudant-Chef
Lieutenant	Sous-Lieutenant
	Lieutenant
Capitaine	Sous-Lieutenant
	Lieutenant
	Capitaine
Major	Capitaine
	Capitaine-Commandant
	Major
Colonel	Capitaine-Commandant
	Major
	Lieutenant-Colonel